



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°21/015
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) et la société CENTRE LOGISTIQUE PARIS LE COUDRAY CLPC (ZI du Coudray – Rue Nicolas Copernic – 93600 AULNAY-SOUS-BOIS) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire (COT) n° 20-174 le 17/03/2021, portant sur la dépendance du domaine public située boulevard Jules Durand sur la commune du Havre en vue de l'exercice d'une activité de logistique.

La conclusion de cette COT n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), pour les motifs suivants : caractéristiques particulières de la dépendance, notamment son enclavement géographique au milieu de parcelles ne faisant pas partie de la circonscription du GPMH.

Description de la dépendance : parcelle de terrain d'une surface de 1 295 m² environ (parcelle cadastrale NR196) située boulevard Jules Durand sur la commune du Havre.

Durée de la convention : trois (3) ans à compter du 9 avril 2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-174 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.